



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la commune de GRON

Le public est averti qu'en exécution :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-386 du 14 septembre 2023,

une enquête publique concernant une demande d'autorisation environnementale relative à l'extension du site de fabrication de câbles électriques exploité par la S.A.S. PRYSMIAM Câbles et Systèmes France située à Gron, sera ouverte du **mardi 17 octobre 2023 (9 h) au vendredi 17 novembre 2023 (12 h) inclus**, soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de Gron.

Sont désignés en qualité de commissaire enquêtrice titulaire Mme Jacqueline LAROSE, ingénieur sanitaire à l'Agence régionale de santé à la retraite et en qualité de commissaire enquêteur suppléant M. Jean-Paul MONTMAYEUL, inspecteur central des douanes à la retraite.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, la notification d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 17 octobre 2023 au 17 novembre 2023, à la mairie de Gron, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Ce dossier sera également consultable durant l'enquête sur :

- le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Installations classées... / Enquêtes publiques),
- le poste informatique mis à disposition du public du 17 octobre 2023 au 17 novembre 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Gron, Collemiers, Etigny, Maillot, Paron, Rosoy et Sens sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante : pref-prysmian-gron@yonne.gouv.fr

(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous)

- soit par écrit : **sur le registre « papier » déposé à la mairie ou par courrier adressé à la mairie de Gron** (siège de l'enquête) **à l'attention de la commissaire enquêtrice.**

Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de Gron**, les :

- mardi 17 octobre 2023 de 9 h à 12 h,
- mercredi 25 octobre 2023 de 14 h à 17 h,
- samedi 4 novembre 2023 de 9 h à 12 h,
- vendredi 17 novembre 2023 de 9 h à 12 h,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Gron, Collemiers, Etigny, Maillot, Paron, Rosoy et Sens. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Aurélie ANDRIEU, responsable du dossier pour la S.A.S. PRYSMIAN Câbles et Systèmes France – Tél : 03 86 95 77 45.